

La lettre de **Magellan** C O N S E I L

Janvier 2013
n° 213

Également dans
ce numéro :

**Perspectives
boursières
2013.**

**Panorama des
marchés
financiers et
chiffres clés.**



FISCALITE : LE GRAND CHAMBARDEMENT

La loi de finances pour 2013 et les trois lois de finances rectificatives sur 2012 ont profondément bouleversé l'environnement fiscal. Tous les repères ont été modifiés et, chacun d'entre nous, va devoir repenser sa stratégie fiscale. Afin de vous y aider, cette thématique sera abordée dans notre prochaine lettre. Pour l'instant, nous vous proposons de passer en revue ces mesures que nous avons classées en fonction de leur date d'application. Il est à noter que l'addition aurait été beaucoup plus salée si le Conseil Constitutionnel n'avait pas censuré un certain nombre de dispositions.

Les mesures dont l'entrée en application s'opère à compter du 1^{er} janvier 2012.

- Création d'une tranche d'imposition supplémentaire au taux de 45 % sur les revenus au-delà de 150 000 € pour une personne seule et 300 000 € pour un couple.
- Absence de revalorisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu.
- Plafonnement du quotient familial à 2 000 € par demi-part au lieu de 2 336 €.
- Plafonnement de la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels sur les traitements et salaires à 12 000 € au lieu de 14 157 €.
- Plafonnement des frais réels sur le barème des véhicules de 7 cv.
- Plafonnement des dons effectués en faveur des partis politiques à 7 500 € par an.
- Suppression de l'abattement fixe de 1 525 € ou 3 050 € sur les dividendes.
- Hausse de 2 points du taux des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine (revenus fonciers, plus-values..) qui est désormais fixé à 15,50 %.
- Diminution du taux de déductibilité de la CSG prélevée sur les revenus du capital à 5,10 % contre 5,80 %.
- Soumission aux prélèvements sociaux des loyers perçus par les non-résidents fiscaux français.
- Augmentation de cinq points du taux de prélèvement sur les plus-values de cession de valeurs mobilières (fixé à 24 %). Par exception, les plus-values réalisées par les entrepreneurs demeurent imposées à 19 %.

Les mesures dont l'entrée en application s'opère à compter du 1^{er} juillet 2012.

- Hausse de 2 points du taux des prélèvements sociaux sur les revenus de placement (dividendes, assurance vie) qui est désormais fixé à 15,50 %.

Les mesures dont l'entrée en application s'opère à compter du 1^{er} août 2012.

- Instauration d'une taxe de 0,20 % sur les transactions financières.
- Fiscalisation des heures supplémentaires.

Les mesures dont l'entrée en application s'opère à compter du 17 août 2012.

- Réduction à 100 000 € de l'abattement général en ligne directe en matière de succession et de donation.
- Allongement de 5 ans du délai de rappel fiscal en matière de donation qui est désormais fixé à 15 ans.
- Suppression de l'actualisation annuelle des différents abattements, barème et seuils applicables en matière de succession et donation.
- Imposition aux prélèvements sociaux des plus-values sur cession de biens immobiliers réalisées par les non-résidents fiscaux français.

Les mesures dont l'entrée en application s'opère à compter du 1^{er} septembre 2012.

- Division par trois du seuil des exonérations sociales sur les indemnités de licenciement et de départ en retraite.

Les mesures dont l'entrée en application s'opère à compter du 28 septembre 2012.

- Imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu des plus-values d'acquisition des stock-options.

Les mesures dont l'entrée en application s'opère à compter du 14 novembre 2012.

- Imposition des cessions d'usufruit temporaire au titre des revenus en lieu et place du régime des plus-values.
- Abrogation du dispositif de sursis d'imposition en cas d'apport de titres à une société contrôlée par l'apporteur.

Les mesures dont l'entrée en application s'opère à compter du 1^{er} janvier 2013.

- Imposition des plus-values de cession de valeurs mobilières au barème progressif de l'impôt après déduction d'un abattement pour durée de détention pouvant atteindre 40 %. Les plus-values des entrepreneurs ne sont pas concernées et demeurent imposées à 19 %.
- Suppression des prélèvements forfaitaires libératoires de 21 % et de 24 % sur les dividendes et les produits de placement à revenu fixe. Ces revenus sont désormais imposés à l'impôt sur le revenu et, par conséquent, taxés selon la tranche marginale du contribuable.
- Instauration d'une taxe comprise entre 1 % et 6 % sur le montant des plus-values immobilières, hors terrains à bâtir, supérieures à 50 000 €. Une plus-value de 150 000 € supportera une taxation de 4 500 €, soit 3 %.
- Réduction du plafond global des niches fiscales à 10 000 €. Le plafond concernant les réductions d'impôts liées aux investissements outre-mer et Sofica est limité à 18 000 €. La réduction d'impôt pour les investissements Malraux n'est pas plafonnée.
- Instauration d'un nouveau dispositif de défiscalisation immobilière (dénommé Duflot) pour les investissements locatifs dans le neuf dans le secteur intermédiaire.
- Doublement du taux de cotisation patronale sur les retraites chapeaux.
- Elargissement de la base et du taux de taxation sur les logements vacants.
- Diminution du seuil d'imposition ISF qui est porté à 1,3 M€ au lieu de 1,31 M€
- Modification des tranches du barème ISF comme suit : 0,50 % de 0,8 M€ à 1,3 M€ ; 0,70 % de 1,3 M€ à 2,57 M€ ; 1 % de 2,57 M€ à 5 M€ ; 1,25 % de 5 M€ à 10 M€ et 1,50 % au-delà de 10 M€. Une décote est instaurée pour les patrimoines inférieurs à 1,4 M€.
- Suppression de la réduction ISF de 300 € par personne à charge.
- Non déductibilité à l'ISF des dettes contractées pour l'acquisition de biens non taxables.
- Instauration d'un mécanisme de plafonnement ISF limitant l'imposition à 75 % des revenus.
- Obligation pour les patrimoines de plus de 2,57 M€ de déposer une déclaration d'ISF détaillée.
- Renforcement des pouvoirs de l'administration fiscale en matière de contrôle et de sanction des revenus et des comptes à l'étranger dissimulés.
- Majoration de 10 points du taux de crédit d'impôt pour les dépenses de prévention des risques technologiques qui est porté à 40 %.

Les mesures dont l'entrée en application s'opère à compter du 1^{er} janvier 2014.

- Modification des taux de TVA comme suit : le taux de 19,60 % sera porté à 20 %, le taux de 5,50 % sera réduit à 5 % et celui de 7 % passera à 10 %.

Les mesures non applicables car censurées par la Conseil Constitutionnel.

- Instauration d'une taxation globale de 75 % sur les revenus d'activité supérieurs à 1 M€.
- Suppression de l'abattement pour durée de détention relatif aux cessions de terrain à bâtir.
- Imposition des plus-values sur cession des terrains à bâtir en fonction du barème de l'impôt sur le revenu.
- Instauration d'un abattement exceptionnel de 20 % sur les plus-values sur les ventes d'immeubles.
- Durcissement des règles de calcul des plus-values sur les titres reçus en donation qui font l'objet d'une cession dans un délai inférieur à 18 mois.
- Prélèvement de 75 % sur les bons anonymes.

PERSPECTIVES BOURSIERES 2013 : UN REBOND EST ATTENDU SUR LES ACTIONS EUROPEENNES.

L'année 2012 restera un bon crû pour les indices boursiers qui, pour la plupart, affichent des hausses à deux chiffres. Bien évidemment, l'évolution n'a pas été linéaire. Ainsi, le **CAC 40**, qui a clôturé l'année sur un gain de **15 %**, a connu 3 phases distinctes. La première, du 1^{er} janvier à mi mars 2012, fut marquée par une performance de près de 15 % dans la continuité de la hausse de fin de l'année 2011. Ensuite, la résurgence des problèmes de la zone euro a provoqué un recul de l'indice de près de 20 %. Enfin, depuis le mois de juin, les marchés ont repris des couleurs grâce à l'action du président de la BCE, Mario Draghi, qui s'est engagé à reprendre sans limite de montant des stocks de dettes souveraines détenues par les banques européennes. Cette volonté de sauver les banques et l'euro a permis au **CAC 40** de rebondir de plus de 25 % par rapport à son point bas du mois de juin 2012. Il est à noter que l'année 2012 s'est déroulée comme l'avait prédit les experts puisque l'embellie boursière, attendue au second semestre, a bien été au rendez-vous lorsqu'il s'est avéré que le pire était désormais derrière nous.

Sur l'année 2012, les principaux indices boursiers ont connu les progressions suivantes : **+7 % pour l'indice DOW JONES** (Etats-Unis), **+12 % pour l'indice mondial**, **+13 % pour l'indice des pays émergents**, **+14 % pour l'indice DJ EUROSTOXX 50** (Europe) et **+23 % pour le NIKKEI** (Japon). Les meilleurs performeurs en 2012 ont été la Turquie (+56%), le Nigéria (+54 %), le Kenya (+52 %), l'Égypte, l'Estonie et les Philippines (+ 42 %), la Belgique (+34 %), la Pologne, la Colombie et le Zimbabwe (+30 %). Les plus fortes pertes sont à mettre à l'actif de l'Ukraine (-50 %), de l'Argentine (-40 %), de la Bulgarie (-35 %), de la Jamaïque (-20%), du Maroc (-18 %), de Bahreïn et du Bangladesh (-13 %).

Etant donné l'absence de rendement de l'épargne à court terme (le monétaire rapporte moins de 0,50 % l'an) et des emprunts d'état (le rendement des obligations est inférieur à 2 % l'an), aux dires des experts, ce sont **les actions qui offrent le meilleur rendement** (les dividendes versés par les entreprises du **CAC 40** génèrent un rendement proche de 5 % l'an). **Si on intègre les perspectives de plus-values, les actions sont nettement plus attrayantes** que les obligations. En effet, compte tenu du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, le potentiel de baisse est désormais épuisé. Autrement dit, **aucune plus-value sur les obligations européennes et américaines n'est à espérer**. Il faut même s'attendre à réaliser des moins-values lorsque les taux repartiront à la hausse. Toutefois, **les obligations émises par les pays émergents ainsi que celles des états du sud de l'Europe conservent un potentiel** en raison des baisses de taux à venir. En effet, les taux de rendement des obligations portugaises, espagnoles et italiennes demeurent encore très élevés puisqu'ils atteignent respectivement 7 %, 5,30 % et 4,50 %.

La croissance mondiale qui a atteint son point bas en 2012 montre des signes évidents de reprise ce qui est un facteur de soutien pour les marchés boursiers qui, par nature, anticipent le niveau de croissance économique des prochains semestres. Si le climat redevient favorable aux actions, encore faut-il privilégier la bonne zone. Dans leur grande majorité, **les experts conseillent d'investir sur les valeurs européennes dont la progression sur 2013 devrait au moins être de l'ordre de 10 %**, ce qui devrait porter le **CAC 40** au-delà du seuil des 4 000 points. Certains gérants anticipent même une hausse supérieure à 20 %. Les raisons de cet optimisme en faveur des valeurs européennes sont multiples : les risques d'éclatement de la zone euro sont désormais écartés ; les politiques mises en place par les principaux gouvernements européens tendent à améliorer la compétitivité des économies selon le modèle germanique ; le niveau des liquidités demeure très important en raison de la politique menée par la BCE ; les entreprises européennes, dont les perspectives bénéficiaires sont bonnes, sont encore nettement sous-évaluées ; enfin, le potentiel de rattrapage des marchés européens reste très fort au regard des autres marchés boursiers (l'indice **EUROSTOXX 50** affiche encore une perte de 40 % par rapport à son niveau de 2007 tandis que les valeurs américaines ont retrouvé leur niveau de 2007).

Les Etats-Unis et les pays émergents ne doivent pas pour autant être négligés dans la mesure où le contexte macroéconomique y est nettement plus favorable qu'en Europe. La croissance américaine pourrait atteindre le seuil des 3 % fin 2013 compte tenu des effets bénéfiques engendrés par l'exploitation du gaz de schiste, la reprise du marché immobilier et l'importance des liquidités injectées dans l'économie. La reprise cyclique de l'économie chinoise devrait permettre une croissance de plus de 8 %, ce qui sera un réel atout pour les marchés financiers mondiaux.

En conclusion, pour espérer tirer son épingle du jeu en 2013, **il faudra accepter de prendre des risques en investissant sur les actions**. Dans ce domaine, **les valeurs européennes semblent les plus attractives** dans la mesure où les risques d'éclatement de la zone euro semblent estompés, les liquidités demeurent très abondantes et les bénéfiques des entreprises européennes continuent à progresser. Tous les indicateurs sont favorables pour que la bourse européenne comble une partie de son retard par rapport aux autres marchés.

Panorama des marchés financiers

Données arrêtées au 31 décembre 2012

<i>Marchés des Actions</i>	Niveau des indices	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
PARIS (CAC 40)	3 641,07	2,36%	15,23%	-7,50%	-35,14%
PARIS (CAC Mid&Small)	6 811,50	1,80%	20,51%	11,67%	-11,56%
PARIS (CAC All-Tradable)	2 728,50	2,17%	16,38%	-2,18%	-31,03%
EUROPE (DJ Euro Stoxx 50)	2 635,93	2,36%	13,78%	-11,14%	-40,09%
NEW YORK (Dow Jones)	13 104,14	0,60%	7,26%	25,66%	-1,21%
NEW YORK (Nasdaq Composite)	3 019,51	0,31%	15,91%	33,07%	15,02%
FRANCFORT (Dax Xetra)	7 612,39	2,79%	29,06%	27,78%	-5,64%
LONDRES (FTSE 100)	5 897,81	0,53%	5,84%	8,96%	-8,66%
TOKYO (Nikkei 225)	10 395,18	10,05%	22,94%	-1,43%	-32,09%
MONDE (Msci World) en Euros	110,72	0,76%	11,69%	23,48%	-6,57%

<i>Taux d'intérêt</i>	jour le jour	3 mois	1 an	10 ans	20 ans
FRANCE	0,10%	0,16%	0,40%	1,98%	2,69%
ETATS-UNIS	0,18%	0,31%	0,90%	1,54%	2,43%
ROYAUME-UNI	0,42%	0,50%	0,30%	1,64%	2,72%
JAPON	0,05%	0,18%	0,34%	0,75%	1,77%

<i>Or et Devises</i>	Cours	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
LINGOT	40 200 €	-5,19%	2,06%	63,75%	123,21%
NAPOLEON	241,90 €	-5,88%	-4,73%	69,75%	132,60%
EURO / DOLLAR	\$ 1,3195	1,65%	1,98%	-8,41%	-10,37%
EURO / LIVRE STERLING	£ 0,8130	0,28%	-2,67%	-8,46%	10,87%
EURO / 100 YENS	¥ 114,32	6,81%	14,09%	-14,15%	-30,68%
EURO / FRANC SUISSE	CHF 1,2074	0,21%	0,37%	5,14%	-27,03%

Chiffres clés de l'économie française

Données arrêtées au 31 décembre 2012

BUDGET 2012	276,1 milliards d'euros (dt déficit = 81,1 mds)
PIB 2011	1 996,6 milliards d'euros
DETTE PUBLIQUE	1 818,1 milliards d'euros soit 90 % du PIB
TAUX DE CROISSANCE TRIMESTRIEL DU PIB	+ 0,10 % au 3ème trimestre 2012
PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE	3 086 euros par mois à compter du 01/01/2013
SMIC	9,43 euros à compter du 01/01/2013
INDICE DES PRIX	+ 1,40 % sur un an
INDICE DU COUT DE LA CONSTRUCTION	+ 5,56 % (variation de la moyenne sur un an)
INDICE DE REFERENCE DES LOYERS	+ 2,15 % sur un an
TAUX DE CHOMAGE	9,90 % de la population active

2, Avenue de Flandre 59700 MARCQ-EN-BAROEUL - Tél : 03.20.72.07.71 - Fax : 03.20.65.29.04 - magellanconseil@wanadoo.fr

S.A.R.L. au capital de 40 000 €-R.C.S. Roubaix-Tourcoing B 392 608 311. Société de courtage d'assurance N° ORIAS 07 005 844.

Garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Code des assurances.

Transactions sur immeubles et fonds de commerce. Carte professionnelle N° 2032 T (préfecture de Lille)

Carte de démarchage financière N° 2050880203VB. Conseiller en Investissement Financier N° E001631 -ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF.